

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0020

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Lors de sa création, la Communauté urbaine a décidé d'exercer la compétence en matière de logement social. La collectivité est devenue, à ce titre, l'établissement public de rattachement, prévu par les dispositions du code de la construction, pour trois offices : l'OPAC du Grand Lyon, l'OPAC de Villeurbanne, l'Office de Saint Priest dénommé Porte des Alpes Habitat.

Le conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon comprend 21 membres et la Communauté urbaine est représentée par sept élus au sein dudit conseil.

Il convient donc de désigner les sept représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

- messieurs Bouju Patrick, Calvel Jean-Pierre, Deschamps Yvon, Gignoux Bruno, Guétaz Joseph, Lévêque Louis, Polga Bruno,

en qualité de représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'OPAC du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,